

# Vers des règles de construction communes à tout le Haut-Chablais

L'intercommunalité regroupant les deux vallées planche sur un document d'urbanisme applicable dans les quinze communes. Les habitants sont associés à la démarche.



chaque commune. L'objectif est de réfléchir à une stratégie de développement du territoire qui, dans l'intérêt général, apporte des réponses durables et cohérentes aux défis à relever. A terme, il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux afin d'aboutir à un projet de territoire cohérent à l'échelle du Haut-Chablais.

Le PLUi-H visera à apporter des réponses qui conditionneront notre manière de vivre sur le territoire dans les prochaines années. En effet, il touche à toutes les questions de notre vie quotidienne : emploi, logement, commerces, transports, loisirs, espaces naturels, rénovation...

## Participation de toutes les communes

Le PLUi-H cherchera à offrir aux habitants du territoire un cadre de vie attractif répondant à leurs attentes tout en respectant les principes du développement durable, à une échelle adaptée et corres-

## VALLÉE D'AULPS VALLÉE DU BREYON

Depuis quelques mois, la Communauté de communes du Haut-Chablais (CCHC) s'est engagée dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal, intégrant un volet habitat (PLUi-H). Document stratégique et prospectif, le PLUi-H est à la fois un document de planification et un document réglementaire. Il organise et oriente les initiatives en matière d'urbanisme pour les quinze prochaines années à l'échelle des quinze communes membres de la CCHC.

## Stratégie de développement du territoire

Un PLUi-H, qu'est-ce que c'est ? Le PLUi-H est un document d'urbanisme qui détermine les règles de constructions applicables à l'ensemble des communes de la CCHC, tout en prenant en compte les sensibilités locales propres à

## Deux réunions publiques

Rendez-vous mardi 17 janvier à 19 heures au gymnase de Saint-Jean-d'Aulps et mercredi 18 janvier à 19 heures à la salle des fêtes de Bellevaux. Ces réunions publiques seront introduites par la diffusion d'un court documentaire sur l'urbanisme durable en montagne. A l'issue de la présentation du projet, un temps sera consacré aux échanges avec les élus et techniciens de la CCHC afin d'alimenter au mieux les réflexions relatives à l'étude.

Le PLUi-H est un document d'urbanisme qui détermine les règles de construction.

pondant à leurs nouveaux modes de vie. L'ensemble des communes participera à la construction de ce document stratégique. Comment un PLUi-H est-il élaboré ? Préalable indispensable à l'élaboration du PLUi-H, le diagnostic territorial repose sur un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (habitat, économie, équipements, déplacements, patrimoine, environnement...) et permet de dresser un bilan des atouts et contraintes. Cette phase d'enquête cruciale est aussi l'occasion de définir les enjeux et les premiers grands enjeux ont été identifiés.

JOËL GRONFIER

Plus d'informations sur le site [cc-hautchablais.fr](http://cc-hautchablais.fr)